



Problème Copro sans syndic

Par **Sesecmoi**, le **22/12/2021** à **20:17**

Bonjour,

Hier nous avons eu notre Assemblée générale. Au cours de l'AG nous avons voté la démission du syndic bénévole qui était en place. Suite à ça, nous avons voté pour un nouveau syndic professionnel. Le problème, à la fin de l'assemblée, est qu'il n'y a pas eu la majorité, du coup nous nous trouvons sans syndic. Un des copropriétaires a donc décidé qu'une fois en 2022, il saisira le tribunal pour qu'on nous désigne un syndic. Pour éviter tout ça j'aimerais savoir si il mettais possible de convoquer une AG afin de me présenter en tant que syndic bénévole, peut être que j'obtiendrai la majorité et du coup éviter les frais du tribunal.

Merci de m'avoir lu.

Par **youris**, le **22/12/2021** à **21:07**

bonjour,

Voir ce lien qui répond à votre question :

[convocation-assemblee-generale-copropriete/](#)

cette situation s'est présentée dans notre copropriété, avec l'aide d'un avocat, nous avons fait nommer par le président du TGI, par un référé d'heure à heure, un copropriétaire volontaire qui avait pour mission de convoquer une A.G. pour élire une A.G. .Ce fut très rapide moins d'une semaine.

mais un copropriétaire peut convoquer une A.G. .Il faut éviter la nomination d'un syndic judiciaire qui coûte une fortune.

salutations

Par **Tisuisse**, le **23/12/2021** à **13:40**

Bonjour,

Et sans compter les frais inhérents, ensuite, d'un syndic professionnel.

Par **coproleclos**, le **23/12/2021** à **17:42**

Bonjour,

Le fait que vous vous retrouvez sans syndic vous avait été précisé dans un autre post, mais vous étiez sous d'autres pseudos. Dans votre cas, sans entente avec les autres proprios vous alliez droit dans le mur. Ai-je raison ? Ou tord ?

Bien à vous.